

FCP SAFA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT , nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP SAFA arrêtés au 31 décembre 2014, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de **522 104** dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir des sommes distribuables négatives de **992** dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de **513 598** dinars, pour **4 906** parts, aboutissant à une valeur liquidative par action de **104,688** dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP SAFA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que de la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP SAFA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au cours de l'exercice 2014, la composition de l'actif du FCP SAFA n'a pas respecté de manière permanente le taux de 80% d'emploi des actifs en valeurs mobilières préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.

- Au cours de l'exercice 2014, la composition de l'actif du FCP SAFA n'a pas respecté de manière permanente le taux de 20% d'emploi des actifs en liquidités et quasi-liquidités préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.
- Au cours de l'exercice 2014, la composition de l'actif de FCP SAFA n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 10% d'emploi des actifs en des titres émis par un même émetteur prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.
- Jusqu'à la date d'émission de notre rapport le fonds ne s'est pas conformé aux recommandations du comité de conformité pour l'exercice 2013. Par ailleurs, le fonds n'a pas fourni le certificat de conformité aux règles admises par le comité de conformité pour l'exercice 2014. Il est à signaler, qu'à compter de Novembre 2014, le fonds a modifié ses orientations de placement sur décision du Conseil d'Administration de sa société de gestion réuni en date du 7 novembre 2014. Une demande a été déposée au CMF dans ce sens en date du 10 novembre 2014. Le dossier est en cours d'instruction chez le CMF.
- La note explicative CH1 « Charges de gestion des placements », prévoit que la rémunération annuelle du dépositaire de FCP SAFA soit de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT applicable dès la 3ème année qui commence à courir à partir du 01/06/2013. Toutefois, un complément de frais du dépositaire n'a pas été enregistré au titre de 2013 pour un montant de 748 DT TTC. Cette situation a été régularisée en 2014 par la majoration des frais d'un équivalent montant.

Nous notons que l'effet de cette opération s'est traduit par une minoration de cent cinquante-deux millimes de la valeur liquidative publiée au 31 décembre 2014, qui s'élève à 104,688 dinars et par une minoration de l'actif net de 748 dinars.

Conformément à la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 08 mai 2015

Le Commissaire aux Comptes :
Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

Bilan Arrêté au 31.12.2014
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PORTEFEUILLE-TITRES	AC.1	409 527	540 929
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		409 527	540 929
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres valeurs		0	0
Placements monétaires et disponibilités	AC.2	99 170	193 180
Placements monétaires		20 847	20 559
Disponibilités		78 324	172 621
Créances d'exploitation	AC.3	13 407	22 492
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		522 104	756 601
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA.1	5 202	3 816
Autres créditeurs divers	PA.2	3 304	54 325
TOTAL PASSIF		8 507	58 141
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP.1	525 542	713 720
Sommes distribuables	CP.2	-11 944	-15 260
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-10 952	-14 335
Sommes distribuables de l'exercice		-992	-925
ACTIF NET		513 598	698 460
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		522 104	756 601

Etat de Résultat de l'exercice 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus de portefeuille-titres	PR.1	18 146	19 554
Dividendes		18 146	19 554
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR.2	419	412
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 565	19 966
Charges de gestion des placements	CH.1	16 492	16 928
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 073	3 039
Autres produits		0	0
Autres charges	CH.2	3 107	3 586
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 034	-548
Régularisations du résultat d'exploitation		42	-377
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-992	-925
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-42	377
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		37 082	-30 232
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-23 834	-42 394
Frais de négociation de titres		-447	-1 035
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 767	-74 209

Etat de variation de l'actif net de l'exercice 2014
(Montants exprimés en dinars)

Libellé	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>	<u>11 767</u>	<u>-74 209</u>
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
Résultat d'exploitation	-1 034	-548
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 082	-30 232
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-23 834	-42 394
Frais de négociation de titres	-447	-1 035
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
Souscriptions	4 411	32 010
Capital	4 384	31 714
Régularisation des sommes non distribuables	130	890
Régularisation des sommes distribuables	-103	-594
Rachats	-201 041	-112 876
Capital	-206 037	-121 152
Régularisation des sommes non distribuables	-378	5 250
Régularisation des sommes distribuables	4 452	1 862
Droits de sortie	922	1 165
VARIATION DE L'ACTIF NET	-184 862	-155 075
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	698 460	853 535
En fin de l'exercice	513 598	698 460
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	6 838	7 622
En fin de l'exercice	4 906	6 838
VALEUR LIQUIDATIVE	104,688	102,144
TAUX DE RENDEMENT	2,49%	-8,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2014
(Exprimées en dinars)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

II.2. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC.1 Portefeuille titres

Au 31 décembre 2014, le portefeuille titres se compose d'actions et droits rattachées. Le solde de ce poste s'élève à **409 527** dinars détaillée comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2014	% Actif
ADWYA	6 300	36 673	51 490	9,86%
AIR LIQUIDE	161	48 453	37 835	7,25%
BEST LEASE	996	2 092	2 048	0,39%
CITY CARS	1 001	10 957	11 505	2,20%
ENNAKL	483	4 720	4 901	0,94%
GIF	1 346	7 216	4 568	0,87%
ICF	261	8 615	9 915	1,90%
ICF NS 2012	881	29 908	32 518	6,23%
SERVICOM	644	7 164	9 324	1,79%
HEXABYTE	517	4 820	4 787	0,92%
ESSOKNA NG 2014	1 288	8 437	7 600	1,46%
SOTUVER	7 320	46 049	38 503	7,37%
TELNET	5 330	41 411	27 109	5,19%
TPR	10 000	50 329	43 180	8,27%
EURO-CYCLES (AA)	3 272	29 824	53 576	10,26%
NEW BODY LINE (AA)	702	5 023	4 872	0,93%
SOTEMAIL(AA)	9 319	23 298	26 560	5,09%
ONE TECH (AA)	1 524	9 935	10 981	2,10%
DELICE HOLDING	203	3 136	3 075	0,59%
CEREALIS	1 830	12 353	12 474	2,39%
SOTIPAPER	685	4 432	3 381	0,65%
CELLCOM	1 145	8 143	9 325	1,79%
Total	55 208	402 988	409 527	78,44%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes de départ au 31/12/2013	571 471	0	-30 542	540 929	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	344 301	-	-	344 301	-
Cessions de l'exercice					
Actions	-512 784	-	-	-512 784	-23 834
Variation des plus ou moins-value sur portefeuilles titres		-	37 082	37 082	-
Variation des intérêts courus sur obligations		-	-	-	-
Solde au 31/12/2014	402 988	0	6 539	409 527	-23 834

AC.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 99 170 dinars au 31 décembre 2014 et se présentent comme suit :

Placements monétaires et disponibilités	Au 31.12.2014	% de l'Actif	Au 31.12.2013	% de l'Actif
Placements monétaires - Dépôts à vue auprès de la Zitouna Bank	20 847	3,99%	20 559	2,72%
Disponibilités - Compte courant auprès de l'Amen Bank	78 324	15,00%	172 621	22,82%
TOTAL	99 170	18,99%	193 180	25,53%

AC.3 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élève au 31 décembre 2014 à 13 407 dinars et se composent exclusivement des montants à recevoir au titre des opérations de vente des titres ADWYA et EURO-CYCLES réalisées en date du 26 décembre 2014. Les créances d'exploitation représentent 2,57% de l'actif total du FCP.

PA.1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 5 202 dinars et s'analyse comme suit :

Opérateurs créditeurs	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Frais de gestion à payer	2 237	3 072
Frais du dépositaire à payer	2 965	744
Total	5 202	3 816

PA.2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 3 304 dinars et se détaille comme suit :

Autres créditeurs Divers	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Achat – Titres à payer	0	33 013
Opérations de Souscription/Rachat non dénouées	676	18 763
Retenue à la source à opérer sur dépôts à vue	21	20
Retenue à la source opérée sur commissions	335	221
Redevances CMF à payer	46	61
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	2 227	2 247
Total	3 304	54 325

CP.1 Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2014

Montant	713 720
Nombre de parts émises	6 838
Nombre de copropriétaires	26

Souscriptions réalisées

Montant	4 384
Nombre de parts émises	42
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	206 037
Nombre de parts rachetées	1 974
Nombre de copropriétaires sortants	8

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 082
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(23 834)
Frais de négociation de titres	(447)
Droits de sorties	922
Régularisation des sommes non distribuables	(247)

Capital au 31-12-2014

Montant	525 542
Nombre de parts	4 906
Nombre de copropriétaires	20

CP.2 Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à -11 944 dinars et se détaillent comme suit :

Sommes distribuables	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Somme distribuable des exercices antérieurs	-10 952	-14 335
Somme distribuable de l'exercice	-992	-925
Total	-11 944	-15 260

PR.1 Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2014, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 18 146 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Dividendes	18 146	19 554
Total	18 146	19 554

PR.2 Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 419 dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Revenus du placement monétaire Zitouna Bank	419	412
TOTAL	419	412

CH.1 Charges de gestion des placements

La gestion du "FCP SAFA" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, s'il y'a lieu, une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait, un rendement supérieur à 6% l'an. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de 6%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT applicable dès la 3ème année.

Au titre de l'exercice 2014, les charges de gestion des placements se sont élevées à 16 492 dinars et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Commission de gestion	9 844	13 538
Rémunération du dépositaire	6 648 ^(*)	3 389
TOTAL	16 492	16 928

^(*) Frais majoré d'un montant de 748 DT non constaté en 2013 et régularisé en 2014.

CH.2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 107 dinars et se détaillent comme suit :

Autres Charges	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Rémunération du commissaire aux comptes	2 251	2 373
Redevance du CMF	603	821
Commission bancaire	110	150
RS / DAV	83	82
Etat impôts / Taxes	60	60
Frais de publication	0	100
TOTAL	3 107	3 586

IV. Autres informations

Données par part et ratios pertinents	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des placements	3,784	2,920	1,877
Charges de gestion des placements	-3,361	-2,476	-2,010
Revenu net des placements	0,423	0,444	-0,133
Autres charges	-0,633	-0,524	-0,459
Résultat d'exploitation (1)	-0,211	-0,080	-0,593
Régularisation du résultat d'exploitation	0,009	-0,055	-0,544
Sommes distribuables de L'exercice	-0,202	-0,135	-1,136
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,009	0,055	0,544
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	7,558	-4,421	-0,987
Plus (ou moins) Values réalisées sur cession de titres	-4,858	-6,200	5,392
Frais de négociation de titres	-0,091	-0,151	-0,182
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,609	-10,772	4,223
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,398	-10,853	3,631
Droits de sortie	0,188	0,170	0,467
Résultat non distribuable de l'exercice	2,797	-10,602	4,690
Régularisation du résultat non distribuable	-0,050	0,898	4,274
Sommes Non distribuables de l'exercice	2,747	-9,704	8,964
Distribution de dividendes	0	0	0
Valeur Liquidative	104,688	102,144	111,983
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,72%	2,18%	2,34%
Autres charges / Actif net moyen	0,51%	0,46%	0,53%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	-0,16%	-0,12%	-1,32%